



NOTRE DAME DE
BELLECOMBE

STATION VILLAGE
SAVOIE MONT-BLANC

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 09-2026 Utilisation du domaine public

M. le maire de Notre-Dame de Bellecombe,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/05/2020 accordant délégation au maire pour les actes prévus à l'article L 2122-22 du CGCT ;

Vu la demande de l'office du tourisme en date du 23/02/2026 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – **L'accès au parking de la mairie sera interdit** à tout véhicule et strictement réservé au **Festival Val d'Arly** organisé par l'office de tourisme du Val d'Arly, **du mercredi 04 mars à 13h00 au vendredi 06 mars 2026 à 12h00.**

Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, installée par la commune de Notre-Dame de Bellecombe.

Article 2 – Notification sera faite à l'office de tourisme du Val d'Arly. Affiché à la porte de la mairie et sur place.

Fait à Notre-Dame de Bellecombe, le 23 février 2026.

M. le Maire,

MOLLIER Philippe

